



Observatoire interdisciplinaire
de création et de recherche
en musique

Bourses de maîtrise OICRM

Dans le cadre de son programme général de soutien à la recherche étudiante, l'OICRM offrira pour l'année universitaire 2022-2023 des bourses de maîtrise d'une valeur de 12 000\$ à des étudiantes et étudiants dans l'une ou l'autre des disciplines représentées par les membres régulières et réguliers de l'OICRM. Les candidates et candidats doivent faire leurs études de maîtrise sous la direction d'un-e de ces membres – voir la liste sur notre [site Internet](#). Les récipiendaires devront se conformer au processus d'admission et d'inscription dans l'université d'accueil.

L'OICRM favorise la collaboration entre ses membres sous toutes ses formes. La codirection en est une. En ce sens, les dossiers soumis qui attesteront d'une codirection entre deux membres OICRM, laquelle sera dûment justifiée dans le formulaire de dépôt, obtiendront une bonification d'un point lors de leur évaluation.

Le programme général de soutien à la recherche étudiante de l'OICRM a pour objectif d'aider en priorité les projets de maîtrise en émergence afin d'assurer aux récipiendaires les moyens d'atteindre un niveau d'excellence leur permettant de concourir avantageusement auprès des organismes nationaux (comme le CRSH et le FRQSC) pour une 2^e année de maîtrise ou une 1^{ère} année de doctorat.

Les projets déposés doivent avoir trait à la musique d'une manière ou d'une autre et s'inscrire dans l'un des axes de la programmation scientifique de l'OICRM – voir sur notre [site](#). Les candidates et candidats n'ont pas à être membres de l'OICRM au moment du dépôt de leur demande.

La durée du financement est d'une année. La personne récipiendaire peut cependant demander le renouvellement de sa bourse pour une deuxième année en resoumettant son dossier lors du prochain concours.

Une demande de renouvellement sera examinée dans le cadre du concours régulier, au même titre que tous les autres dossiers. La directrice ou le directeur de recherche devra justifier cette demande de renouvellement dans sa lettre de recommandation.

Les boursières et boursiers OICRM s'engagent à présenter au moins une fois durant leurs études le projet de recherche financé, sous la forme d'une conférence dans le cadre du colloque étudiant annuel. Elles et ils veilleront également à mentionner le soutien financier de l'OICRM.

Pour les candidates et candidats qui ont la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, la bourse sera accordée dans la mesure où la personne s'engage à déposer une demande de bourse de maîtrise au FRQSC et au CRSH dans l'année qui suit le début de ses études, ou une demande de bourse de doctorat suite à l'obtention de la bourse OICRM en 2^e année de maîtrise.

La bourse de maîtrise OICRM pourra être cumulée avec d'autres bourses, à l'exception de celles du FRQSC et du CRSH. Le cumul des bourses, incluant celle de l'OICRM, sera d'un maximum de 20 000\$. Le montant de la bourse OICRM sera modulé en fonction des autres bourses obtenues.

Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 4 mars 2022, à 17h

Les dossiers comprendront :

- Le formulaire de demande dûment rempli (disponible sur le [site Internet](#)) ;
- Deux lettres de recommandation dont une de la directrice ou du directeur de recherche ;
- Un relevé de notes récent du dernier programme d'études suivi ;
- Dans le cas d'une demande de renouvellement, une preuve du dépôt d'une demande de bourse à un organisme national autre que l'OICRM.

Veillez noter que les dossiers incomplets seront écartés.

Les dossiers complets doivent être envoyés en un document unique, au format .pdf à caroline.marcoux-gendron@umontreal.ca

Les lettres de recommandation peuvent être envoyées soit par l'étudiante ou l'étudiant avec le reste de son dossier, soit par les répondantes et répondants mêmes, toujours à l'adresse courriel ci-dessus. Un accusé de réception sera envoyé suivant la bonne réception du dossier.